



FFPV

Les Professionnels du Verre

Aspect des vitrages isolants *

octobre 2001

Conditions d'examen

L'observateur est placé

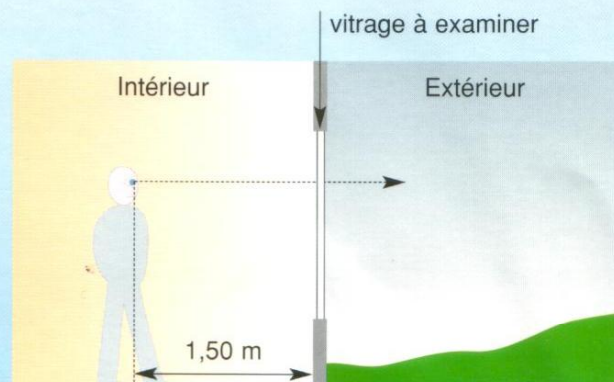
- à l'intérieur de la pièce
- à 1,50 mètres du vitrage

Il regarde

- vers l'extérieur
- perpendiculairement au vitrage
- pendant 30 secondes

Luminosité

- ciel couvert
- sans rayonnement direct du soleil sur le vitrage



Limites admissibles

	défaut d'aspect ponctuel	défaut d'aspect linéaire
dimension maximale du défaut	2 mm	25 mm
nombre maximal de défauts ponctuels au m ²	6	-
somme des longueurs maximales de défauts linéaires au m ²	-	100 mm
concentration maximale dans un carré de 0,50 m x 0,50 m	4	80 mm

En dessous de ces limites les défauts d'aspect sont acceptables, ils sont dus au procédé de fabrication des vitrages isolants.

Effets d'optique

Les effets colorés occasionnels sont dus à des phénomènes optiques de décomposition de la lumière à travers le verre, comme un arc-en-ciel.

Il sont inhérents aux composants utilisés et ne dénaturent pas les qualités d'isolation ou de tenue dans le temps des vitrages isolants.

*D'après les Règles Professionnelles FFPV « Aspect des vitrages isolants » - 1997

Fédération Française des Professionnels du Verre

10, rue du Débarcadère 75852 PARIS CEDEX 17

tél. 01 40 55 13 55 fax : 01 40 55 13 56 E-mail : ffpv@verre.org

